

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MARS 2025

Convocation du Conseil Municipal en date du 14 mars 2025.

La séance débute à 19h07.

Présents : Gilbert MARCON, Benoît VIDAL, Agnès DUDAL, Antoine RAMOS, Marie-Paule ROURISSOL, Thibault BERTRAND, Corinne BORTOLOTTI, Nicolas GUISCHET, William FONTI, Mélanie GENTE, Lucie BRUNO, Francis BAYLE, Jean-Marc GIACOPELLI.

M. Thibault BERTRAND arrive à 19h12

Absents : Stéphanie SOULIER

- Le quorum étant atteint, M. Gilbert MARCON vérifie les signatures et ouvre le Conseil Municipal.
- Le Conseil Municipal est présidé par M. Gilbert MARCON, Maire.
- Le Conseil Municipal désigne Mme Agnès DUDAL, comme secrétaire de séance.
- Validation du procès-verbal du 17 décembre 2024.

Le procès-verbal a été envoyé. Aucunes remarques formulées. Validation à l'unanimité.

1/ délibération relative à l'ouverture de crédit pour le remboursement d'emprunt

Il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédit afin de permettre le remboursement d'un emprunt à court terme contracté pour les travaux de construction et d'aménagement du Bistrot de Pays, de la salle d'animation intergénérationnelle et de la mairie, en attente des subventions et arrivant à échéance le 10 avril 2025

Le budget primitif de l'exercice 2025 ne pourra être adopté avant le 15 avril 2025

Le Conseil Municipal est autorisé à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'autoriser l'ouverture de crédit au compte 1641 (Emprunts en euros) afin d'assurer le financement des dépenses nécessaires avant l'adoption du budget primitif et le remboursement du prêt relais qui arrive à échéance le 10 avril 2025
- De charger M. le Maire de procéder aux engagements comptables et de signer les documents afférents à cette ouverture de crédit
- D'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2025 lors de son adoption

Pas de remarques formulées

Délibération votée à l'unanimité

M. BERTRAND ne participe pas au vote

2/ Prêt à annuités réduites - Demande de prêt de 70 000 € à la Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel Sud Rhône Alpes

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune s'est engagée dans le projet de construction de la salle communale, de la nouvelle mairie et du bistrot. Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à souscrire un prêt à annuités réduites à hauteur de 70 000 € sur 5 ans auprès de la **Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel Sud Rhône Alpes**.

Pas de remarques formulées.

M. BERTRAND étant arrivé au moment de la délibération, il ne participe pas au vote.

Délibération votée à l'unanimité

3/ Attribution d'une subvention pour la Fête de la Vigne aux Jeunes Agriculteurs d'Ardèche

La fête de la vigne est annulée pour cause de météo défavorable.

La délibération pour attribution de la subvention est ajournée.

4/ Contribution 2025 au dispositif du fond unique logement - FUL

M. le Maire fait part aux Conseil Municipal du courrier adressé par le Président de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale concernant les aides apportées par le fond unique logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Le Président du Conseil Départemental souligne le souhait exprimé par l'assemblée Départementale d'une mobilisation financière partenariale sur ce dispositif, il sollicite ainsi les communes quant à une participation volontaire au titre de l'exercice 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter de contribuer au fond unique logement (FUL) pour l'année 2025 sur la base de 0,45 CTS par habitants soit la somme de 354,15 €.

Pas de remarques formulées. Délibération votée à l'unanimité.

5/ approbation des travaux d'enfouissement du réseau électrique et du réseau télécom dans le hameau des Guiniberts.

Des travaux d'ouverture de la route des Guiniberts au niveau du hameau sont programmés prochainement pour un raccordement photovoltaïque pour un hangar agricole.

Nous avons l'opportunité de profiter de cette ouverture pour enfouir les réseaux (France Télécom, EDF, éclairage public)

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal ce projet de travaux d'enfouissement du réseau électrique et du réseau télécom dans le hameau des Guiniberts et expose les différentes modalités techniques et financières de sa mise en œuvre.

Montant total HT prévisionnel de l'opération	178 645.78
Montant total HT prévisionnel pour la collectivité	81 143.15

La subvention prévisionnelle que le SDE07 consent au titre des travaux sous maîtrise d'ouvrage temporaire pour du réseau de télécommunication est de **16 554,03 €**.

Le paiement des acomptes serait de 30% au démarrage, 60 % à réception et 10% solde au DGD

M. le Maire demande l'étalement du paiement de la part « Électrification rurale » restant à la charge de la Commune sur 5 annuités de **6 271,08€** (la première réclamée au DGD et les suivantes en janvier des années N+1....N+4)

Il est proposé au Conseil Municipal

1. D'approuver le projet d'enfouissement des réseaux électrique et télécom dans le hameau des Guiniberts.
2. De solliciter les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels (Région, Département, Syndicat d'Électrification,).
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal pour assurer la part communale du financement.

Les remarques suivantes sont formulées :

Intérêt d'une telle dépense au regard des finances de la commune et des autres projets de reprise des routes de la commune. Cela impactera-t-il les autres reprises d'entretien.

→ La ligne dédiée à l'entretien des routes sera maintenue

Le faire plus tard dans le temps et réouvrir la route.

→ Le coût sera supérieur car il y aura du génie civil à ajouter au coût prévisionnel prévu ce jour et peu de chance que l'enfouissement se fasse.

La délibération est votée avec 9 pour et 4 absentions

6/ Questions diverses

Suite à la clôture de la période de recensement sur la commune M. Benoît VIDAL expose la synthèse de ce qui a été réalisé par les agents recenseurs avant l'analyse complète des réponses.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 19h44.

Fait le 21/03/25 à Mirabel

M. Gilbert MARCON, Maire



La secrétaire, Mme Dudal



